

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A LYON

3, place des Cordeliers, 3

POUR LES ANNONCES, RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
S'adresser à l'Administration.



ABONNEMENTS

PRIX 3 mois 6 mois 1 an
pour Lyon 10 fr. 20 fr. 40 fr.
— le dépt du Rhône. 11 22 44
Hors du département. 13 25 50
Étranger. Le port en sus.

Lyon, 7 Septembre 1872

Un de nos confrères, le *Soir*, signalait, il y a quelques jours, et ce en termes fort nets, un abus scandaleux, dont certains colons n'auraient pas craint de se faire complices.

La chose nous paraissait si grave que nous hésitions à en parler. Mais un circulaire du ministre de la guerre, reproduite par tous les journaux, ne laisse subsister aucun doute sur l'authenticité des faits relevés par le *Soir*. Des jeunes gens, appelés par leur âge à faire partie des prochaines classes, ont trouvé un ingénieux moyen de se soustraire aux obligations de la loi nouvelle. Ils auraient pu, à dater du 1^{er} janvier prochain, contracter des engagements volontaires d'un an, et échapper, de cette façon, à la chance d'être placés, par leur numéro de tirage au sort, dans le contingent à laquelle incombe une durée de service de cinq ans. La charge, ainsi réduite, était encore trop lourde pour leur patriotisme.

Jusqu'au 1^{er} janvier 1873, nous vivrons sous l'empire de l'ancienne législation, c'est-à-dire que les remplacements seront autorisés. C'est pourquoi, devant l'appel, nos jeunes patriotes se sont empressés de s'engager dans des régiments où la complaisance des chefs de corps leur assurait la faculté de se faire remplacer immédiatement.

La loi était jouée. Ils avaient satisfait aux exigences de la loi de recrutement, et pouvaient rentrer tranquillement dans leurs foyers sans avoir à craindre d'être appelés à faire partie de nouveau de l'armée active. Les protestations justement indignées de la presse ont appelé sur ce point l'attention de M. le ministre de la guerre. Vérification faite, il a jugé nécessaire d'adresser à tous les chefs de corps la circulaire que nous reproduisons ci-dessous.

Ce qui — soit dit en passant — prouve que les journaux sont parfois bons à quelque chose.

Puisque nous en sommes à dénoncer les petites turpitudes de notre époque, il peut être édifiant de mettre en scène un de nos honorables, appartenant à la droite de l'Assemblée.

Au conseil général de la Sarthe, M. de la Rochefoucauld-Doudeauville, a prononcé les paroles suivantes : « Qu'est-ce qu'une République qui, en pleine paix, la rue étant tranquille, tient à perpétuer les deux cinquièmes du pays en état de siège ? »

Ce n'est point, bien entendu, l'incorrection, mais l'hypercrite du langage que nous tenons à relever ici.

Que messieurs les royalistes écorchent le français, c'est leur affaire, et nous nous en inquiétons peu ; mais qu'ils aillent sciemment, volontairement la vérité, c'est autre chose, et nous sommes en droit d'y mettre le holà !

Qui donc maintient l'état de siège ? — Le gouvernement, sans doute. Mais qui gouverne en réalité, si ce n'est cette majorité à laquelle M. Larocheffoucauld-Doudeauville se fait gloire d'appartenir ?

Le pouvoir exécutif n'est-il pas à sa discrétion ? N'est-ce pas elle qui lui inspire toutes les mesures de rigueur, qui le pousse sans cesse dans la voie de la répression à outrance ? La commission, si tristement connue sous le nom de commission des grâces, n'est-elle pas issue de son sein ?

N'est-elle pas l'interprète trop fidèle de ses colères et de ses rancoeurs ?

Et si les mesures d'exception, si l'état de siège, entre autres, inspirent une telle répugnance au député de la Sarthe et à ses amis, — ce dont nous ne nous doutions guère, mais ce qui nous réjouit fort, — pourquoi n'en ont-ils pas réclamé la levée ?

M. Doudeauville est député ; comment se fait-il qu'il ait attendu dix-huit mois pour soulever cette question, et surtout qu'il ait choisi le conseil général de la Sar-

the — qui n'en pouvait mais — et non l'Assemblée, pour y faire entendre ses doléances.

Il y a plus : l'injustifiable maintien de l'état de siège a été l'objet d'une interpellation de la part de quelques députés de la gauche ; M. Doudeauville et ses congénères de la droite ont voté l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire repoussé la motion de leurs collègues.

Donc l'état de siège est le fait, non de la République, mais de la majorité monarchique, à laquelle, pour notre malheur, les destinées de la France sont depuis trop longtemps livrées.

C'est peut-être une tactique très-habile que de porter au bilan de la République toutes les fautes, toutes les maladrades, toutes les petites infamies commises par ses adversaires, — mais elle commence à être percée à jour.

Dans le clan monarchique, cela se nomme l'essai loyal ; nous, nous disons simplement que c'est de la mauvaise foi.

Quant au gouvernement, quant à M. Thiers, il nous semble qu'il a un bon parti à tirer des propos tenus par M. Larocheffoucauld-Doudeauville. A. BAILLET.

NOUVELLES POLITIQUES

M. le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux autorités civiles et militaires :

Trouville, 20 août 1872.

Messieurs, Je suis informé qu'un certain nombre de jeunes gens appelés par leur âge à satisfaire à la loi de recrutement avec les classes prochaines, c'est-à-dire des postérieurement au 31 décembre 1871, contractent des engagements volontaires, et qu'arrivés sous les drapeaux, ils se font remplacer au lieu de se soustraire aux obligations qui leur sont imposées par la loi nouvelle.

Le remplacement, qui actuellement est encore de droit devant le conseil de révision, n'est plus, pour l'homme une fois incorporé, qu'une faculté dont l'exercice est laissé à l'appréciation de l'autorité militaire. Or, comme d'après les termes de l'ordonnance du 28 janvier 1837, art. 4, les autorisations de remplacement dans les corps sont données par les généraux de brigade, sur la proposition des conseils, seuls juges de l'opportunité de semblables propositions, n'auront qu'à rejeter toute demande de remplacement faite par un engagé volontaire appartenant par son âge à la classe de 1872 ou aux suivantes.

J'appelle, du reste, sur ce point l'attention des généraux de brigade et des sous-intendants militaires.

Il y aura lieu, en outre, de donner connaissance de la présente circulaire aux jeunes gens dont il s'agit, lorsqu'ils se présenteront pour s'engager. MM. les préfets adresseront immédiatement aux maires des instructions en conséquence.

Quant à la classe de 1871, les dispositions transitoires de la loi nouvelle, articles 74, lui ont été rendus, jusqu'au 31 décembre 1872, la faculté de remplacement qui avait été momentanément suspendue à son égard par l'arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 19 août 1871.

Je vous prie d'assurer, chacun en ce qui vous concerne, l'exécution de la présente circulaire.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

M. le ministre de la guerre,
E. DE CISEY.

On sait que les jeunes gens qui contractent l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'instruction publique sont exonérés du service militaire. Cet engagement doit être signé avant le tirage au sort. Toutefois, cette année, en raison de l'incertitude qui a régné jusqu'au dernier jour sur l'organisation militaire pour la classe de 1871, et du retard apporté par le gouvernement dans les opérations du tirage au sort, beaucoup de jeunes gens n'ont pu remplir à temps la formalité de l'engagement décennal.

Le ministre de l'instruction publique vient d'envoyer à tous les recteurs une circulaire

pour autoriser ces fonctionnaires à accepter, même après le tirage au sort, les engagements décennaux des jeunes gens qui veulent se vouer à l'instruction publique.

Les actes d'acceptation devront être transmis au ministre de l'instruction publique, qui prendra, de concert avec le ministre de la guerre, les mesures nécessaires pour régulariser la situation des retardataires.

On lit dans l'*Indépendance de l'Est* : Une enquête très minutieuse est commencée dans la Meuse et surtout dans l'arrondissement de Verdun, au sujet de l'affaire Bazaine.

On recherche toutes les personnes qui pourraient donner des renseignements sur les rapports qui ont existé avant la journée de Sedan, entre Mac-Mahon et le maréchal Bazaine, et que celui-ci a toujours niés.

On sait déjà que l'on a retrouvé MM. Flao et Marchal, qui ont remis à la date du 29 août la dépêche adressée par le maréchal Mac-Mahon à Bazaine. Voici des renseignements dont la source nous paraît digne de foi, et qui montreraient que des rapports existaient entre eux depuis longtemps.

Ainsi, le 17 août 1870, un garde forestier de Verdun, Scalabrino, fut chargé par le commandant de cette place de porter au maréchal Bazaine une dépêche chiffrée. Après avoir marché toute la journée, après avoir traversé les lignes prussiennes en essayant le feu de l'ennemi, il arriva au milieu de la nuit aux avant-postes français. Les premières troupes qu'il rencontra étaient sous le commandement du maréchal Canrobert, vers lequel on le conduisit immédiatement.

Canrobert, après avoir pris connaissance de la dépêche et avoir constaté toute l'importance des renseignements qu'elle lui fournissait, la rendit à Scalabrino et lui donna un laissez-passer pour arriver jusqu'à Bazaine. Celui-ci lut la dépêche et répondit au message que deux heures après il aurait sa réponse.

Or, le même jour s'engageait la grande bataille de St-Privat.

Lorsque, à l'heure dite, le garde Scalabrino se présenta au camp pour recevoir la réponse que le maréchal Bazaine lui avait annoncée, celui-ci lui fit dire par un officier d'état-major :

— Je n'ai aucune réponse à vous donner. Le lendemain matin, le garde quittait l'armée française, rentrait à Verdun, et rendait compte au général Guérin de la mission qu'il avait entreprise.

Si le fait est exact, la déposition du garde Scalabrino montrerait que les rapports entre Bazaine et le maréchal Mac-Mahon n'étaient pas encore interrompus par la bataille de St-Privat que ce n'est qu'après la bataille de Saint-Privat que le maréchal Bazaine a opéré sa retraite sur Metz.

Le même jour, un autre garde forestier, le sieur Bredy, partait de Verdun chargé de la même mission, et arrivait aussi auprès de Bazaine. Le résultat de son voyage fut le même.

« Le côté militaire de cette démonstration pacifique sera donc un de ceux qu'on mettra le plus en lumière. Presque tous les gouvernements ont d'ailleurs envoyé des officiers qui les représenteront en cette matière spéciale. »

Le pape ayant élevé récemment M. Mer-millod à la dignité d'évêque de Genève sans l'agrément du gouvernement suisse, le conseil d'Etat de Genève a défendu à M. Mer-millod de prendre le titre d'évêque et d'exercer les fonctions épiscopales.

Le conseil d'Etat ne reconnaît pas au pape le droit de créer des dignités ecclésiastiques, droit qui a toujours été et qui doit être réservé à l'Etat.

En outre, dans ce cas particulier, le conseil entend maintenir formellement le traité intervenu en 1810, qui fait ressortir les catholiques de Genève au diocèse de Fribourg.

L'énergie de l'Etat de Genève à sauvegarder les droits du gouvernement civil dans les affaires où l'Eglise n'a que trop de tendances à substituer son autorité à toute autorité légale, pourrait servir d'exemple à des Etats voisins plus puissants que l'Etat de Genève, mais plus faibles devant les empiétements du clergé.

La Ligue internationale de la paix et de la liberté va tenir cette année son sixième congrès dans la ville de Lugano.

Ce congrès s'ouvrira le lundi 23 septembre courant et sera clos le vendredi suivant. Le programme en est ainsi fixé :

1^o Rapport du comité central sur la situation de la Ligue ;

2^o Première question. — Le principe de la République fédérative étant le respect de l'autonomie de la personne humaine, déterminer comment ce principe peut et doit devenir pratiquement la base de toute législation dans les sphères respectives de la commune, de la nation, de la fédération ;

3^o Deuxième question. — Tracer l'histoire des efforts tentés jusqu'ici pour introduire dans le droit international l'usage de la clause d'arbitrage ; rechercher les meilleurs moyens de faire prévaloir cet usage comme achèvement à la formation d'une fédération des peuples d'Europe ;

4^o Troisième question. — Quelles réformes doit amener dans le droit pénal moderne l'introduction du principe républicain fédératif ; le respect de l'autonomie de la personne humaine ?

5^o Compte-rendu de la souscription ouverte par le cinquième congrès pour la reprise de la publication d'un journal de la Ligue.

Nous trouvons dans l'*Indépendance belge*, sous la date du 4 septembre, les renseignements que voici :

« La nuance d'incertitude qui règne dans les cercles diplomatiques ne s'est pas encore dissipée : aucun renseignement précis, aucune instruction formelle n'ont encore été donnés sur la participation réservée aux représentants accrédités des puissances étrangères durant les cérémonies qui se préparent. Il semble même avéré que la diplomatie ne sera pas conviée officiellement aux fêtes militaires ou autres annoncées pour la semaine prochaine ; les attachés militaires ont seuls reçu un avis à cet égard. En dehors des réceptions officielles chez les souverains étrangers, les diplomates présents à Berlin n'attendent d'invitation que pour le concert de mardi, chez LL. MM. II.

LES ÉCOLES

On sait avec quel soin a été choisie la commission d'enquête des écoles parmi les ennemis de l'enseignement laïque. Nous avons eu l'occasion de faire connaître avec quelle impartialité elle s'est acquittée de son mandat.

Est arrivée à pouvoir trouver dans les écoles congréganistes un chiffre d'élèves bien supérieur au chiffre réel, tandis que, par des moyens inverses, elle se donnait la facilité d'inscrire au compte des écoles laïques moins d'élèves qu'elles n'en comptent en effet. Il lui a suffi pour cela de bien choisir les jours de visite et de quelques indiscretions bien placées.

Nous avons à relever dans les calculs de ladite commission et dans l'arrêté de M. Pascal une autre singularité, qui a bien son importance particulière, mais qui nous paraît surtout utile comme indication de l'esprit qui a présidé à tout ce tripotage.

Ainsi dans le nombre des élèves suivant les écoles laïques, la commission s'est abstenu de comprendre les douze ou quinze cents enfants qui appartiennent aux écoles particulières de la Société d'instruction primaire du Rhône ; et elle avait bien fait, puisque en réalité ces écoles sont des écoles laïques, qui ne relèvent pas de la municipalité.

Mais alors comment se fait-il qu'une fois le recensement achevé, en laissant en dehors ces écoles, on ait ensuite englobés dans le nombre des écoles communales ?

La raison en est très-simple et des plus faciles à concevoir : c'est que si on les avait comptés dès le commencement au nombre des écoles communales, la proportion des chiffres aurait donné à l'enseignement laïque 95 écoles au lieu de 83.

On a donc bien mieux aimé attendre pour « communaliser » les écoles libres de la Société d'instruction primaire du Rhône, que l'enquête fut achevée. Jusque-là on

eût bien garde de rien dire qui pût faire soupçonner les projets qu'on nourrissait.

Si nous relevons ce fait, ce n'est pas qu'il nous étonne le moins du monde. Nous savons que nous avons affaire à un parti qui a pour maxime que la fin justifie les moyens, et qui croit que tout est permis du moment qu'il s'agit de faire triompher la bonne cause.

Mais si ces faits ne nous surprennent pas, ce n'est pas une raison pour leur refuser la publicité qu'ils méritent.

Autre particularité non moins remarquable. Par un hasard vraiment providentiel, il se trouve que, au milieu du chassé-croisé de déménagements qu'a entraîné l'exécution de l'arrêté Pascal, tous les locaux bien disposés et bien aérés sont échus aux congréganistes, les autres aux instituteurs laïques.

Dieu prodigue ses biens
A ceux qui font veu d'être sains.

Loïn de nous la pensée d'accuser l'Académie d'une partialité dont la pensée seule lui ferait horreur. Nous constatons seulement le fait, en admirant simplement la protection visible par laquelle le ciel a manifesté ses préférences pour les congréganistes.

La seule chose que nous reprochions à l'Académie, c'est de s'être exposée aux soupçons des méchants par une mesure qu'elle n'avait peut-être pas le droit de prendre. La loi impose bien, il est vrai, aux municipalités l'obligation de fournir aux instituteurs communaux, laïques ou congréganistes, les locaux nécessaires ; mais nulle part elle ne dispose que l'Académie ait le droit de déposséder les uns au profit des autres. Il semble donc qu'il eût été plus simple et plus naturel d'installer les congréganistes dans les locaux nouveaux et vacants, au lieu de prendre aux instituteurs laïques les écoles où la municipalité les avait établis, et de renvoyer ceux-ci dans d'autres écoles. Quand ce n'aurait été que pour éviter le double déplacement, cette raison aurait eu déjà sa valeur.

On n'y a pas songé, sans doute. Nous le regrettons ; car, en fait, il paraît étrange que presque partout les nouveaux venus aient tous les avantages. Il y a des gens qui accusent l'Académie d'une partialité révoltante. Nous n'accusons, nous, que le hasard. Mais nous croyons qu'il serait bon de le corriger.

Eugène VÉRON.

DEO GRATIAS

L'Echo de Fourvières ne se sent pas de joie.

Et vide sur son front, ainsi qu'un flot laustral, Un flocon tout entier d'huile de Portugal !

— Je veux dire d'eau de la Salette. Les toiles d'araignée du bureau de la *Décentralisation* sont agitées par un souffle prophétique. Le *Courrier de Lyon*, en signe d'allégresse, donne la volée à quelques-uns de ces canards, qu'il élève avec tant de succès. Le *Salut public* lui-même, ce vieux beau converti, cet ancien pêcheur dont les yeux se sont dessillés, et pour cause, interrompant une anecdote croustillante pour dire : *Deo gratias*.

Les sacristes sont en fête. Les conseils de fabrique ont ouvert leurs séances par un pas de gavotte. Tous les bancs d'œuvre tressaillent sur leurs pieds vermoulus. Dans l'ombre mystérieuse des cryptes, les bedeaux, à moitié moisis, se pernoctent, en prenant une prise, de malins calembours sur la municipalité.

Dans les soutoirs des couvents, des ombres voilées s'abandonnent mystérieusement et se murmurent à l'oreille : L'antechrist est vaincu ! (L'antechrist n'est autre que M. Barodet.) Ces bons frères sont revenus. *Deo gratias*.

TRISTAN.

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE

N° 7

LE COUSIN DU DIABLE

PAR

GRONTRAN BORYS

PROLOGUE

Lélio l'Aventurier

VII

NUIT BLANCHE

(Suite)

Il se hâta de démolir ses inutiles barricades et Lélio entra harassé, couvert de sueur, blanc de poussière.

« Peine eût-il regardé autour de lui. — Où est Truxillo ? demanda-t-il anxieusement. — Landry, la tête basse, raconta comment on avait trompé sa vigilance et comme quoi le marmion Gomès lui avait dérobé sa jument pour aller plus vite chercher des libérateurs à son patron. »

« Ce qui m'étonne, ajouta-t-il d'un air piteux, c'est de n'avoir vu arriver personne. — Eh ! maladroit que tu es !... s'écria le comte frémissant de colère, tu ne devines rien ! C'est à don Diaz que ce damné bandit a dérobé l'entant ! C'est don Diaz lui-même qui, d'une minute à l'autre, va nous tomber sur les bras ! »

« Mille tonnerres !... Et par là faute ! gémit l'écuyer. — Allons, mordieu ! pas de jérémiades... Il s'agit d'aller nous cacher ailleurs... Le

temps presse, partons ! — Mais, ma jument ! — Au diable ta jument ! J'amène deux chevaux frais. — Alors, il me faut une selle et une bride. — C'est juste ! Cours, informe toi, fouille le village : à tout prix, procure-toi ces objets et reviens vite. — Landry s'éclipsa comme s'il eût eu des ailes. Vingt minutes après, il était de retour. — Lélio achevait d'expédier à la hâte un déjeuner qu'il s'était servi à lui-même. Jugant son dégoûtément désormais inutile, le gentilhomme avait quitté sa grossière défrôque de bourgeois et revêtu un costume élégant et simple qui relevait encore sa haute mine. — Sommes-nous prêts ? demanda-t-il. — Oui, messire, et il n'est que temps de décamper. — Pourquoi ? — On s'attoupe devant l'auberge. Les voisins s'inquiètent de ne pas voir s'ouvrir le cabaret ni apparaître Truxillo. — En route ! — Ils descendirent. Comme ils traversaient la cour, des imprécations étouffées se dégageaient d'un étroit soupirail à fleur du sol. — Entendez-vous gémir notre hôte ? ricana Landry. Que Diabolo a-t-il ! son maître le fait trop attendre ! — Il n'avait pas fini d'articuler cette phrase qu'un bruit de chevaux lancés ventre à terre retentit au loin, se rapprocha, puis s'arrêta devant la maison. — La cour était séparée de la rue par un large portail dont les battants de chêne se maintenaient fermés au moyen d'une barre de fer. — L'écuyer, qui se préparait à soulever cette barre, laissa tomber son bras, colla son œil à une fente et, tout pâle, ou doigt sur ses lèvres, se retourna vers Lélio. — Le comte, à son tour, regarda. — Don Diaz ! murmura-t-il.

VIII

OU LÉLIO FAIT CONNAISSANCE DE DON DIAZ

Dans la rue, de l'autre côté de cette porte, derrière laquelle Lélio et Landry se tenaient en observation, deux cavaliers venaient de faire halte. Leurs montures fumantes attestaient la rapidité de la course fournie par eux. — L'un était le marmion Gomès, juché sur la jument de Landry qu'il ramenait étreint et poussive. Quand à l'autre, Lélio ne l'avait jamais vu, mais un secret instinct le lui fit reconnaître. — Don Diégo Diaz de Huerta paraissait avoir trente-six ans. C'était un homme de haute taille, maigre, osseux, au teint livide, à la barbe rare et rousâtre. — Pouth ! la laide figure ! chuchotta Landry. Je m'explique le dégoût de la senorita ! — Don Diégo descendit de cheval et jeta la bride aux mains de Gomès. Puis, examinant la maison où tout semblait calme et tranquille : — Ils dorment encore, murmura-t-il. Préviens Truxillo. Je me rends de ce pas chez l'alcade. — L'alcade ? répéta tout bas Landry. Pourquoi l'alcade ? — Cet homme est décidément très fort, dit Lélio avec un sourire amer. Il a flairé en moi le conspirateur et il va confier sa vengeance à l'inquisition ! — Mordieu ! s'écria l'écuyer ! et le voilà qui s'éloigne ! — Oh ! dit le comte, il n'ira pas loin. — Landry regarda son maître, dont l'œil brillait égarément. — Vous comptez le retenir ? demanda-t-il ébahi. — Oui, certes. — Par quel moyen ? — Je vais le tuer, pardieu ! — Alors, ouvrant une porte basse pratiquée

dans la muraille, le comte s'élança sur les traces de don Diégo. — Le jeune Gomès ne le vit pas. Il frappait au grand portail. — « Holà ! patron ! cria-t-il, c'est moi !... c'est Gomès ! — Les deux battants s'écartèrent ; mais au lieu de Truxillo, ce fut Landry qui, menaçant et terrible, apparut au marmion pétrifié. — L'écuyer appréhenda l'enfant par le collet de sa veste et le souleva de dessus sa jument. Celle-ci entra d'elle-même à l'écurie, exemple que s'empressa d'imiter le cheval de don Diégo. — Landry, tenant Gomez suspendu entre ciel et terre, le porta jusqu'au seuil de la cave, à bras tendu. — Maintenant que tu as accompli ta mission, mon bon ami, dit-il au petit malheureux plus mort que viv, — il faut bien que tu en rendes compte à ton maître ! — L'entrebaillement de la porte du caveau, lança Gomès à travers les ténèbres, referma l'huis à triple tour, jeta la clef au fond du puits, et courut rejoindre Lélio. — Celui-ci n'avait pas eu de peine à rattraper son rival. Don Diégo Diaz marchait lentement, la tête inclinée, en homme qui combine des projets compliqués. — Le comte le dépassa de quelques pas, puis fit volte-face et s'avança vers lui. — Cette manœuvre éveilla l'attention de Diégo Diaz, qui leva les yeux, deux yeux jaunes et fixes comme ceux des reptiles. — Sans doute un pressentiment secret lui dénonça, à lui aussi, son adversaire, car il eut un soubresaut, et sa main se crispa sur la poignée de sa dague. En même temps, d'un regard inquiet et rapide, il mesura la courte distance qui le séparait de la maison de l'alcade, située à l'extrémité du bourg. — Cependant le comte, un radieux sourire aux lèvres, le poing sur la hanche et relevant sa cape avec sa rapière, avait mis le cha-

peau à la main. — Pardon, cavalier, dit-il de sa voix la plus engageante, n'est-ce point à don Diaz de Huerta que j'ai la joie d'adresser ma révérence ? — « Holà ! patron ! cria-t-il, c'est moi !... c'est Gomès ! — Les deux battants s'écartèrent ; mais au lieu de Truxillo, ce fut Landry qui, menaçant et terrible, apparut au marmion pétrifié. — L'écuyer appréhenda l'enfant par le collet de sa veste et le souleva de dessus sa jument. Celle-ci entra d'elle-même à l'écurie, exemple que s'empressa d'imiter le cheval de don Diégo. — Landry, tenant Gomez suspendu entre ciel et terre, le porta jusqu'au seuil de la cave, à bras tendu. — Maintenant que tu as accompli ta mission, mon bon ami, dit-il au petit malheureux plus mort que viv, — il faut bien que tu en rendes compte à ton maître ! — L'entrebaillement de la porte du caveau, lança Gomès à travers les ténèbres, referma l'huis à triple tour, jeta la clef au fond du puits, et courut rejoindre Lélio. — Celui-ci n'avait pas eu de peine à rattraper son rival. Don Diégo Diaz marchait lentement, la tête inclinée, en homme qui combine des projets compliqués. — Le comte le dépassa de quelques pas, puis fit volte-face et s'avança vers lui. — Cette manœuvre éveilla l'attention de Diégo Diaz, qui leva les yeux, deux yeux jaunes et fixes comme ceux des reptiles. — Sans doute un pressentiment secret lui dénonça, à lui aussi, son adversaire, car il eut un soubresaut, et sa main se crispa sur la poignée de sa dague. En même temps, d'un regard inquiet et rapide, il mesura la courte distance qui le séparait de la maison de l'alcade, située à l'extrémité du bourg. — Cependant le comte, un radieux sourire aux lèvres, le poing sur la hanche et relevant sa cape avec sa rapière, avait mis le cha-

peu à la main. — Pardon, cavalier, dit-il de sa voix la plus engageante, n'est-ce point à don Diaz de Huerta que j'ai la joie d'adresser ma révérence ? — « Holà ! patron ! cria-t-il, c'est moi !... c'est Gomès ! — Les deux battants s'écartèrent ; mais au lieu de Truxillo, ce fut Landry qui, menaçant et terrible, apparut au marmion pétrifié. — L'écuyer appréhenda l'enfant par le collet de sa veste et le souleva de dessus sa jument. Celle-ci entra d'elle-même à l'écurie, exemple que s'empressa d'imiter le cheval de don Diégo. — Landry, tenant Gomez suspendu entre ciel et terre, le porta jusqu'au seuil de la cave, à bras tendu. — Maintenant que tu as accompli ta mission, mon bon ami, dit-il au petit malheureux plus mort que viv, — il faut bien que tu en rendes compte à ton maître ! — L'entrebaillement de la porte du caveau, lança Gomès à travers les ténèbres, referma l'huis à triple tour, jeta la clef au fond du puits, et courut rejoindre Lélio. — Celui-ci n'avait pas eu de peine à rattraper son rival. Don Diégo Diaz marchait lentement, la tête inclinée, en homme qui combine des projets compliqués. — Le comte le dépassa de quelques pas, puis fit volte-face et s'avança vers lui. — Cette manœuvre éveilla l'attention de Diégo Diaz, qui leva les yeux, deux yeux jaunes et fixes comme ceux des reptiles. — Sans doute un pressentiment secret lui dénonça, à lui aussi, son adversaire, car il eut un soubresaut, et sa main se crispa sur la poignée de sa dague. En même temps, d'un regard inquiet et rapide, il mesura la courte distance qui le séparait de la maison de l'alcade, située à l'extrémité du bourg. — Cependant le comte, un radieux sourire aux lèvres, le poing sur la hanche et relevant sa cape avec sa rapière, avait mis le cha-

peu à la main. — Pardon, cavalier, dit-il de sa voix la plus engageante, n'est-ce point à don Diaz de Huerta que j'ai la joie d'adresser ma révérence ? — « Holà ! patron ! cria-t-il, c'est moi !... c'est Gomès ! — Les deux battants s'écartèrent ; mais au lieu de Truxillo, ce fut Landry qui, menaçant et terrible, apparut au marmion pétrifié. — L'écuyer appréhenda l'enfant par le collet de sa veste et le souleva de dessus sa jument. Celle-ci entra d'elle-même à l'écurie, exemple que s'empressa d'imiter le cheval de don Diégo. — Landry, tenant Gomez suspendu entre ciel et terre, le porta jusqu'au seuil de la cave, à bras tendu. — Maintenant que tu as accompli ta mission, mon bon ami, dit-il au petit malheureux plus mort que viv, — il faut bien que tu en rendes compte à ton maître ! — L'entrebaillement de la porte du caveau, lança Gomès à travers les ténèbres, referma l'huis à triple tour, jeta la clef au fond du puits, et courut rejoindre Lélio. — Celui-ci n'avait pas eu de peine à rattraper son rival. Don Diégo Diaz marchait lentement, la tête inclinée, en homme qui combine des projets compliqués. — Le comte le dépassa de quelques pas, puis fit volte-face et s'avança vers lui. — Cette manœuvre éveilla l'attention de Diégo Diaz, qui leva les yeux, deux yeux jaunes et fixes comme ceux des reptiles. — Sans doute un pressentiment secret lui dénonça, à lui aussi, son adversaire, car il eut un soubresaut, et sa main se crispa sur la poignée de sa dague. En même temps, d'un regard inquiet et rapide, il mesura la courte distance qui le séparait de la maison de l'alcade, située à l'extrémité du bourg. — Cependant le comte, un radieux sourire aux lèvres, le poing sur la hanche et relevant sa cape avec sa rapière, avait mis le cha-

peu à la main. — Pardon, cavalier, dit-il de sa voix la plus engageante, n'est-ce point à don Diaz de Huerta que j'ai la joie d'adresser ma révérence ? — « Holà ! patron ! cria-t-il, c'est moi !... c'est Gomès ! — Les deux battants s'écartèrent ; mais au lieu de Truxillo, ce fut Landry qui, menaçant et terrible, apparut au marmion pétrifié. — L'écuyer appréhenda l'enfant par le collet de sa veste et le souleva de dessus sa jument. Celle-ci entra d'elle-même à l'écurie, exemple que s'empressa d'imiter le cheval de don Diégo. — Landry, tenant Gomez suspendu entre ciel et terre, le porta jusqu'au seuil de la cave, à bras tendu. — Maintenant que tu as accompli ta mission, mon bon ami, dit-il au petit malheureux plus mort que viv, — il faut bien que tu en rendes compte à ton maître ! — L'entrebaillement de la porte du caveau, lança Gomès à travers les ténèbres, referma l'huis à triple tour, jeta la clef au fond du puits, et courut rejoindre Lélio. — Celui-ci n'avait pas eu de peine à rattraper son rival. Don Diégo Diaz marchait lentement, la tête inclinée, en homme qui combine des projets compliqués. — Le comte le dépassa de quelques pas, puis fit volte-face et s'avança vers lui. — Cette manœuvre éveilla l'attention de Diégo Diaz, qui leva les yeux, deux yeux jaunes et fixes comme ceux des reptiles. — Sans doute un pressentiment secret lui dénonça, à lui aussi, son adversaire, car il eut un soubresaut, et sa main se crispa sur la poignée de sa dague. En même temps, d'un regard inquiet et rapide

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de la France républicaine

Paris, le 6 septembre.

Voici que les bruits de modifications parlementaires, de mouvements politiques entre les divers groupes de la Chambre...

Le Constitutionnel déclare qu'il est temps d'organiser enfin ce grand parti national dont on a tant parlé.

Le colonel Denfer, cependant, renonce à son projet sur la création d'un second Sénat...

M. Casimir Périer, réunissant autour de lui un certain nombre de membres du centre droit et du centre gauche...

1° Proclamation définitive de la République; 2° Nomination d'un vice-président; 3° Création d'une seconde Chambre;

4° Renouvellement partiel et triennal de l'Assemblée actuelle.

Enfin, on fait grand bruit de tous côtés d'un article qui vient de paraître dans une signature, dans le Journal de Paris. On attribue l'article à M. Saint-Marc Girardin.

Vous voyez que la pièce est bien promise. Tout annonce une comédie qui sera des plus réjouissantes.

Le passage le plus caractéristique de l'article dont il s'agit est celui-ci: « On peut dire, sans faire tort au centre gauche, que son mérite est d'être un parti républicain sans passion. »

Cette évolution annoncée, promise, et tant de fracas, ne signifient rien de chose, c'est que le centre droit veut approcher la dissolution avec une terrible vitesse.

On travaille activement, dit-on, à l'établissement d'un camp retranché à Bourges.

Les journaux de Berlin sont remplis du programme des fêtes qui vont avoir lieu en l'honneur des empereurs.

Nous savons ce que cela vaut pour les peuples. Les fêtes de Paris, du temps de l'Exposition, ont ébloui l'Europe.

Le ministre de l'intérieur vient de demander, dit-on, à tous les préfets un état détaillé de tous les cercles et sociétés de leur département.

On travaille activement, dit-on, à l'établissement d'un camp retranché à Bourges.

Les journaux de Berlin sont remplis du programme des fêtes qui vont avoir lieu en l'honneur des empereurs.

Nous savons ce que cela vaut pour les peuples. Les fêtes de Paris, du temps de l'Exposition, ont ébloui l'Europe.

Le ministre de l'intérieur vient de demander, dit-on, à tous les préfets un état détaillé de tous les cercles et sociétés de leur département.

On travaille activement, dit-on, à l'établissement d'un camp retranché à Bourges.

Les journaux de Berlin sont remplis du programme des fêtes qui vont avoir lieu en l'honneur des empereurs.

Nous savons ce que cela vaut pour les peuples. Les fêtes de Paris, du temps de l'Exposition, ont ébloui l'Europe.

Le ministre de l'intérieur vient de demander, dit-on, à tous les préfets un état détaillé de tous les cercles et sociétés de leur département.

On travaille activement, dit-on, à l'établissement d'un camp retranché à Bourges.

Les journaux de Berlin sont remplis du programme des fêtes qui vont avoir lieu en l'honneur des empereurs.

Nous savons ce que cela vaut pour les peuples. Les fêtes de Paris, du temps de l'Exposition, ont ébloui l'Europe.

Le ministre de l'intérieur vient de demander, dit-on, à tous les préfets un état détaillé de tous les cercles et sociétés de leur département.

On travaille activement, dit-on, à l'établissement d'un camp retranché à Bourges.

Les journaux de Berlin sont remplis du programme des fêtes qui vont avoir lieu en l'honneur des empereurs.

Nous savons ce que cela vaut pour les peuples. Les fêtes de Paris, du temps de l'Exposition, ont ébloui l'Europe.

Le ministre de l'intérieur vient de demander, dit-on, à tous les préfets un état détaillé de tous les cercles et sociétés de leur département.

ECOLES LAIQUES et écoles congréganistes

Il faut aborder certaines comparaisons. C'est, après tout, une question de probité bien élémentaire. La vérité est au-dessus de tous. Comment pourrions-nous autrement poursuivre certaines améliorations?

Parmi les 819,285 élèves sortis des écoles laïques, 39,1 0/0 ont été admis à l'école normale...

1° PERSONNEL: Nombre des maîtres 1,08 0/0; Nombre des maîtres-adjoints 33 0/0.

2° LOCAUX: Maisons convenables. appart. aux non-appart. comm. 41, 8 0/0; Maisons non convenables. 28, 7 0/0.

Le mobilier est insuffisant dans 43,4 0/0 du nombre total des écoles. Ces écoles se divisent ainsi: Ecoles laïques 41, 8 0/0; congréganistes 28, 7 0/0.

Le mobilier scolaire, en mauvais état, dans 30 0/0 des écoles, à savoir: Ecoles laïques 31 0/0; congréganistes 18 0/0.

Il ressort de là, qu'avec un personnel plus nombreux, des locaux plus parfaits et un mobilier plus convenable, l'école congréganiste ne donne pas le résultat constaté par l'école laïque.

Voilà ailleurs si la comparaison sera la même. Pour les écoles laïques, on constate que 57,772 élèves sur 138,116 ont eu, 8 0/0 d'instruction passée l'école; d'un autre côté, 80,341, soit 28, 0/0 savent lire, écrire, compter.

De là, les chiffres suivants: Enfants instruits: Ecoles laïques 61, 3 0/0; congrég. 53, 5 0/0.

COMPARAISON Ecoles publiques: Laïques 1, 5 0/0; congréganistes 4, 3 0/0.

Ecoles privées: Laïques 3, 8 0/0; congréganistes 5, 8 0/0.

Que les congréganistes deviennent les instituteurs les plus parfaits, les supérieurs n'auront plus qu'à faire triompher leur supériorité.

Quant à ce qui est de savoir, est-ce que cela empêche les choses d'être ce qu'elles sont?

Si les congréganistes veulent abandonner de grâces réformes, qu'ils élisent d'abord le degré d'instruction de leurs maîtres-adjoints. Une simple lettre d'obédience ne donne pas la science.

8 0/0 des instituteurs laïques ont le brevet complet ou le diplôme de bachelier et moins de 2 0/0 des congréganistes en ont le brevet complet.

Les maîtres-adjoints brevetés sont 8 fois plus nombreux chez les laïques que chez les congréganistes: 71 contre 9 0/0.

Le traitement, pour ces derniers instituteurs, est de: Fr. 302,17 chez les laïques; 353,84 chez les congréganistes.

Ne semble-t-il pas qu'il s'agisse ici des gages de domestiques? C'est étonnant! Pauvre France!

Qu'on se figure l'indépendance d'un bourgeois d'appartements. L'instituteur ne gagne pas plus qu'un manœuvre.

Voilà ce que nous faisons pour l'homme de qui dépend l'avenir de nos familles... En France: 129,197 écoles; En France: 74,340 écoles et salles d'asile.

Et nous éruditions! Pour les institutrices, les comparaisons sont encore plus éloquentes: 1° Locaux convenables: Laïques 73, 3 0/0; congréganistes 4, 3 à peine plus de moitié.

2° Mobilier: en mauvais état 1/3 environ; 1/6.

3° Capacité: Laïques 5,869; Congréganistes 785.

4° Traitement moyen: 481 fr. 341 fr.

5° Dépense moyenne d'une école: 610; 803.

J'ajoute que 214 institutrices laïques ont par an 100 francs ou 27 centimes par jour; plus de 3,000 ont 86 centimes par jour.

Nous savons ce que cela vaut pour les peuples. Les fêtes de Paris, du temps de l'Exposition, ont ébloui l'Europe.

Le ministre de l'intérieur vient de demander, dit-on, à tous les préfets un état détaillé de tous les cercles et sociétés de leur département.

On travaille activement, dit-on, à l'établissement d'un camp retranché à Bourges.

Les journaux de Berlin sont remplis du programme des fêtes qui vont avoir lieu en l'honneur des empereurs.

Nous savons ce que cela vaut pour les peuples. Les fêtes de Paris, du temps de l'Exposition, ont ébloui l'Europe.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de la France républicaine

Marseille, 6 septembre 1872.

Monsieur le rédacteur, A Marseille, comme dans le reste de la France, le parti républicain a donné, à l'occa-

siou du 4 Septembre, un exemple de sagesse et de cette discipline que les monarchistes préchent si fort et pratiquent si peu.

En tout cas, nous avons droit au moins au prix de travail. Quel contraste entre les débats stériles et passionnés de l'Assemblée de Versailles et les sessions laborieuses, consciencieusement remplies des conseils généraux républicains.

Le seul incident qui ait donné lieu à des débats quasi-politiques. A part cela, le conseil a parfaitement mis en pratique la maxime de Hoche: Ago quod ago.

Je dois vous dire que jusqu'à présent, notre conseil général, loin d'être entravé dans son œuvre, par le nouveau préfet, a pu souvent profiter de son utile concours.

Je dois aussi vous dire que les hommes des anciens partis l'exposent à subir certaines influences, dans une mesure dont il ne se rend peut-être pas bien compte lui-même.

Toutefois, pour en revenir à ce que je disais, je dois à la vérité de constater qu'il n'y a, pour le moment, dans les rapports administratifs de M. Limbourg avec les députés départementaux, absolument rien qui précède le systématique malveillance de son prédécesseur.

La grande préoccupation locale du moment, ce sont les ravages faits dans les vignobles du Midi par le phylloxera vector. Le conseil général ne pouvait pas y rester étranger.

Il a pris une délibération par laquelle il fait appel à tous les hommes compétents et provoque de leur part un concours de propositions utiles. Il a de plus décidé d'envoyer deux délégués à la conférence inter-départementale qui doit se réunir pour traiter de cet important sujet.

Mattéi d'une question intéressant au plus haut point le commerce maritime. Il s'agit d'émettre un avis favorable à un projet de loi qui rendra les navires susceptibles de transporter comme les immeubles.

Les journaux du soir donnent les résultats du concours municipal de Marseille. Ils proviennent dans leur ensemble en faveur de l'enseignement laïque.

Une affiche, signée par M. le vicair général Pagnon, convoque la population à une cérémonie religieuse qui doit être célébrée dimanche prochain, 8 septembre, hors des édifices consacrés au culte.

« Je tiens d'abord à déplorer l'administration municipale de tout concours, ainsi que de toute ingérence dans des agissements qui, non seulement constituent une flagrante violation de la loi, mais encore peuvent être à bon droit considérés comme portant atteinte à la tranquillité publique. »

« L'article 45 de la loi du 18 germinal, an X, dit expressément: « Le culte cérémoniel religieux n'a cours que hors des édifices consacrés au culte. »

« Ce sont là des termes précis, parfaitement clairs, et contre lesquels ne saurait prévaloir, en sérieuse logique, pas plus la considération spéciale des égards dus à une coutume, dont le maintien est un abus, que la quantité du pouvoir sur cette question. »

« Quant à moi, je crois être dans la saine et réelle appréciation des choses, en protestant encore une fois de vous, monsieur le préfet, contre des usages aussi illégaux et aussi dangereux. Us ne font pas le dissimuler, sous un vain prétexte religieux et à l'insu, j'aime à le croire, du clergé qui organise de telles manifestations, toute cette mise en scène em-

stupidité. Je ne vois que le soleil qui poudroie et les arbres qui verdissent. En effet, rien ne distinguait cet endroit du reste de la route, qui continuait à courir entre deux rangées de taillis épais et touffus.

Lélio, cependant, mit pied à terre, saisit son cheval par la bride et releva quelques branches qui masquaient un passage sur le côté gauche du chemin, il s'engagea sous la frondée.

Lélio le suivit de près. Ils s'enfoncèrent alors un étroit sentier, invisible à qui n'en eût pas connu l'existence. Ce sentier serpentait à travers un petit bois, plein de mystère et d'ombre.

Les fugitifs attachèrent leurs montures à un arbre, tirèrent des fontes leurs pistolets, qu'ils armèrent, et revinrent se tapir au bord de la route, derrière un impénétrable rideau de feuillage.

Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées, qu'un fracas sensible au tonnerre ébranla le sol; puis une troupe de cavaliers passa, emportée par un galop furibond.

« Si tu venais disparaître de la cavalcade, Lélio avait comploté huit hommes armés jusqu'aux dents, et à leur tête, Diégo Diaz. »

« Alliez, mes enfants!... chuchota-t-il. Marchez toujours de ce train-là!... et vous arriverez bien avant nous dans les Flandres! »

Lélio, Peil en fou, la tête regardant en arrière, écoutait se perdre au loin le galop retentissant.

« Huit hommes! dit-il avec mépris. Don Diaz fait mesquinement des choses. »

« Diantre! vous êtes difficile, mon maître! En si peu de temps, le digne seigneur n'aurait pu réunir un plus grand nombre d'assassins. Excusez-le... et démentez-vous. »

« Ah! ah! dit Lélio, voilà, je crois, l'écuyer en question? Justement. »

« (A suivre.) »

LES BOURBONS EN JUSTICE

MARQUELLE, un docteur en sens contraire, la Haerlemsche Courant, publie un article fort intéressant relatif aux procès que les descendants de Louis XVII intentent en ce moment au comte de Chambord.

C'est au mois de novembre prochain, que doit se plaider cette fameuse affaire, à laquelle M. Jules Favre préface l'appui de son talent.

Nous lecteurs connaissons déjà l'un des membres de cette royale famille, M. Adalbert de Bourbon, dont nous avons eu occasion de parler ici, même M. de Bourbon occupe, dans notre armée et dans la société néerlandaise, une honorable position.

Il s'agit de son fils, le comte de Chambord, qui a été déclaré digne de la couronne de France par le tribunal néerlandais.

Mais cette interdiction de publier le compte-rendu des débats est d'autant plus singulière, que nous trouvons ce compte rendu tout au long dans des journaux étrangers auxquels la frontière française est ouverte.

A qui aurait servi les précautions illosoires prises par M. le président du tribunal correctionnel de Brest en faveur du fils de Lovca? (Le National.)

« Et moi donc! répondit Diégo qui remit sa rapière au fourreau. Je suis l'écuyer, pressé d'arriver à la soirée que vous ne venez pas de me porter en terre. »

« Le comte demeura muet et comme frappé de la foudre. Devant une telle courtoisie, son âme se soulevait de stupeur et de dégoût. »

« Alors Diégo, tout en riant d'un rire de spectre, et qui, tout en riant, dénichait ses gants avec ses ongles, Diégo Diaz lui cria: »

« Au revoir, don Lélio! Vous apprendrez bientôt qu'il est dangereux de cultiver à la fois l'amour et la politique. Jusque-là vivez en joie... et que la pensée de mon bonheur conjugal vous soit légère! »

« Misérable! exclama Lélio hors de lui. Mais l'Espagne était déjà loin. Quelques minutes plus tard, il entra chez l'alcade. »

« Cette scène en pleine rue, en plein soleil, avait eu pour spectateurs quelques passants qui examinaient curieusement le comte. »

« Aux chevaux! vite, aux chevaux! lui chuchota Landry à l'oreille. »

« Par mon blason! murmura-t-il. Si tu es assésant le front, il y a des jours où l'on regrette d'être gentilhomme! A quoi tient-il que je n'aie tué ce lâche! »

« C'est la route se déroula, blanche et ensoleillée à perte de vue, et, pendant un heure, le comte glosa sans pousser un soupir, sans tourner une seule fois la tête vers ce petit hameau où il avait causé tant de projets et d'espérances. »

« Landry n'en revenait pas. Mais, au bout d'une heure, l'ardeur de Lélio sembla tomber tout à coup, et, mettant son cheval au pas: »

« Assez courir! dit-il, ménageons nos montures. »

« Le diable! riposta vivement l'écuyer, elles ont bien au corps et sauront bien dévorer vingt lieues d'ici au lever de la lune. »

« A quoi? »

« A cet enlèvement! »

« Plait-il? »

« C'était un rêve impossible!... Oubliez-le! »

« Ah! mon Dieu, balbutia l'écuyer tout éperdu de joie. »

« L'expédition est terminée, Landry, nous quittons l'Espagne. »

« Quoi! aujourd'hui, monsieur? »

« A l'instant même. »

« Et où allons-nous?... »

« En Flandre. »

« L'écuyer sursauta. Un rapide mirage fit passer devant ses yeux éblouis les gras pâturages, les joyeuses kermesses et la bière écumeuse de son pays natal. »

« L'écuyer se pencha et, sous le regard d'un jeune homme et, toutes les deux, le maître et le valet, prirent à bride abattue la route de l'ampelune. »

« Ce fut d'abord une course effrénée. Les chevaux, excités par une triple réaction d'avoine, laissent en un clin d'œil l'écuyer à bien loin derrière eux. »

CHRONIQUE RÉGIONALE LYON ET LE RHÔNE

La lettre suivante a été adressée à M. Cantonnet, par M. Barodet, maire de Lyon: Lyon, le 6 septembre 1872.

Monsieur le préfet, Une affiche, signée par M. le vicair général Pagnon, convoque la population à une cérémonie religieuse qui doit être célébrée dimanche prochain, 8 septembre, hors des édifices consacrés au culte.

« Je tiens d'abord à déplorer l'administration municipale de tout concours, ainsi que de toute ingérence dans des agissements qui, non seulement constituent une flagrante violation de la loi, mais encore peuvent être à bon droit considérés comme portant atteinte à la tranquillité publique. »

« L'article 45 de la loi du 18 germinal, an X, dit expressément: « Le culte cérémoniel religieux n'a cours que hors des édifices consacrés au culte. »

« Ce sont là des termes précis, parfaitement clairs, et contre lesquels ne saurait prévaloir, en sérieuse logique, pas plus la considération spéciale des égards dus à une coutume, dont le maintien est un abus, que la quantité du pouvoir sur cette question. »

« Quant à moi, je crois être dans la saine et réelle appréciation des choses, en protestant encore une fois de vous, monsieur le préfet, contre des usages aussi illégaux et aussi dangereux. Us ne font pas le dissimuler, sous un vain prétexte religieux et à l'insu, j'aime à le croire, du clergé qui organise de telles manifestations, toute cette mise en scène em-

stupidité. Je ne vois que le soleil qui poudroie et les arbres qui verdissent. En effet, rien ne distinguait cet endroit du reste de la route, qui continuait à courir entre deux rangées de taillis épais et touffus.

Lélio, cependant, mit pied à terre, saisit son cheval par la bride et releva quelques branches qui masquaient un passage sur le côté gauche du chemin, il s'engagea sous la frondée.

Lélio le suivit de près. Ils s'enfoncèrent alors un étroit sentier, invisible à qui n'en eût pas connu l'existence. Ce sentier serpentait à travers un petit bois, plein de mystère et d'ombre.

Les fugitifs attachèrent leurs montures à un arbre, tirèrent des fontes leurs pistolets, qu'ils armèrent, et revinrent se tapir au bord de la route, derrière un impénétrable rideau de feuillage.

Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées, qu'un fracas sensible au tonnerre ébranla le sol; puis une troupe de cavaliers passa, emportée par un galop furibond.

« Si tu venais disparaître de la cavalcade, Lélio avait comploté huit hommes armés jusqu'aux dents, et à leur tête, Diégo Diaz. »

« Alliez, mes enfants!... chuchota-t-il. Marchez toujours de ce train-là!... et vous arriverez bien avant nous dans les Flandres! »

Lélio, Peil en fou, la tête regardant en arrière, écoutait se perdre au loin le galop retentissant.

« Huit hommes! dit-il avec mépris. Don Diaz fait mesquinement des choses. »

« Diantre! vous êtes difficile, mon maître! En si peu de temps, le digne seigneur n'aurait pu réunir un plus grand nombre d'assassins. Excusez-le... et démentez-vous. »

« Ah! ah! dit Lélio, voilà, je crois, l'écuyer en question? Justement. »

« (A suivre.) »

LES BOURBONS EN JUSTICE

MARQUELLE, un docteur en sens contraire, la Haerlemsche Courant, publie un article fort intéressant relatif aux procès que les descendants de Louis XVII intentent en ce moment au comte de Chambord.

C'est au mois de novembre prochain, que doit se plaider cette fameuse affaire, à laquelle M. Jules Favre préface l'appui de son talent.

Nous lecteurs connaissons déjà l'un des membres de cette royale famille, M. Adalbert de Bourbon, dont nous avons eu occasion de parler ici, même M. de Bourbon occupe, dans notre armée et dans la société néerlandaise, une honorable position.

Il s'agit de son fils, le comte de Chambord, qui a été déclaré digne de la couronne de France par le tribunal néerlandais.

A qui aurait servi les précautions illosoires prises par M. le président du tribunal correctionnel de Brest en faveur du fils de Lovca? (Le National.)

« Et moi donc! répondit Diégo qui remit sa rapière au fourreau. Je suis l'écuyer, pressé d'arriver à la soirée que vous ne venez pas de me porter en terre. »

« Le comte demeura muet et comme frappé de la foudre. Devant une telle courtoisie, son âme se soulevait de stupeur et de dégoût. »

« Alors Diégo, tout en riant d'un rire de spectre, et qui, tout en riant, dénichait ses gants avec ses ongles, Diégo Diaz lui cria: »

« Au revoir, don Lélio! Vous apprendrez bientôt qu'il est dangereux de cultiver à la fois l'amour et la politique. Jusque-là vivez en joie... et que la pensée de mon bonheur conjugal vous soit légère! »

« Misérable! exclama Lélio hors de lui. Mais l'Espagne était déjà loin. Quelques minutes plus tard, il entra chez l'alcade. »

« Cette scène en pleine rue, en plein soleil, avait eu pour spectateurs quelques passants qui examinaient curieusement le comte. »

« Aux chevaux! vite, aux chevaux! lui chuchota Landry à l'oreille. »

« Par mon blason! murmura-t-il. Si tu es assésant le front, il y a des jours où l'on regrette d'être gentilhomme! A quoi tient-il que je n'aie tué ce lâche! »

« C'est la route se déroula, blanche et ensoleillée à perte de vue, et, pendant un heure, le comte glosa sans pousser un soupir, sans tourner une seule fois la tête vers ce petit hameau où il avait causé tant de projets et d'espérances. »

« Landry n'en revenait pas. Mais, au bout d'une heure, l'ardeur de Lélio sembla tomber tout à coup, et, mettant son cheval au pas: »

« Assez courir! dit-il, ménageons nos montures. »

« Le diable! riposta vivement l'écuyer, elles ont bien au corps et sauront bien dévorer vingt lieues d'ici au lever de la lune. »

« A quoi? »

« A cet enlèvement! »

« Plait-il? »

« C'était un rêve impossible!... Oubliez-le! »

« Ah! mon Dieu, balbutia l'écuyer tout éperdu de joie. »

« L'expédition est terminée, Landry, nous quittons l'Espagne. »

« Quoi! aujourd'hui, monsieur? »

« A l'instant même. »

« Et où allons-nous?... »

« En Flandre. »

« L'écuyer sursauta. Un rapide mirage fit passer devant ses yeux éblouis les gras pâturages, les joyeuses kermesses et la bière écumeuse de son pays natal. »

« L'écuyer se pencha et, sous le regard d'un jeune homme et, toutes les deux, le maître et le valet, prirent à bride abattue la route de l'ampelune. »

« Ce fut d'abord une course effrénée. Les chevaux, excités par une triple réaction d'avoine, laissent en un clin d'œil l'écuyer à bien loin derrière eux. »

« Le diable! riposta vivement l'écuyer, elles ont bien au corps et sauront bien dévorer vingt lieues d'ici au lever de la lune. »

Lyon, le 7 septembre 1872.

Citoyens rédacteurs de la France républicaine,

Six ex-gardes-nationaux et un légionnaire de la 3e légion de marche du Rhône, pour fêter l'anniversaire du Quatre-Septembre, ont fait une petite collecte, qui a produit la somme de 4 fr., pour être répartis de la manière suivante : 2 fr. pour les écoles libres et laïques, 2 fr. pour les pauvres familles des détenus politiques.

Nous vous remettons les 4 fr. pour les leur faire parvenir.

Vive la République! B. C.

Par un arrêté préfectoral en date du 28 août, le conseil départemental des bâtiments civils est réorganisé; sont nommés membres de ce conseil :

MM. Aynard, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Bouteille, voyer en chef du département; Desjardins, architecte du diocèse; Louvier, architecte du département; Celler, ingénieur, directeur du service municipal;

Hirsch, architecte de la ville de Lyon; Sauzey, vice-président du conseil de préfecture; Plasson, membre du conseil général; Feuga, architecte, membre du conseil général;

Bresson, architecte, membre de l'Académie de Lyon; Chénard, ancien architecte du département; Savoye, architecte; Benoît père, architecte.

Pour être employé de la Compagnie des eaux de Vichy, on n'en aime pas moins le vin.

Un sieur X., chargé d'effectuer des recettes pour cette Compagnie, en a dépensé le total, 60 francs, à s'enivrer au cabaret.

Le lendemain, il a écrit au caissier qui, gravement indisposé, il ne pouvait aller lui porter le montant de la recette, mais qu'aussitôt remis il irait.

L'indisposition ayant eu une durée extraordinaire, on a envoyé au malade, en guise de médecine, une citation à comparaître devant le tribunal correctionnel, à l'audience de vendredi dernier.

X., incapable de rembourser les fonds qu'il a détournés, a été condamné à quinze jours de prison.

A la même audience, un sieur Genton, coupable d'avoir détourné 340 francs au préjudice de la caisse des ouvriers ébénistes, a été condamné à deux mois de prison et 25 francs d'amende.

Genton, depuis son arrestation, a restitué le total de la somme détournée; mais cette restitution trop tardive n'a pas arrêté l'action de la justice.

Vendredi matin, à neuf heures, une scène pénible a ému les habitants de la rue de l'Hôtel-de-Ville, à la hauteur du passage de l'Argue.

Un voyageur de commerce réglait ses comptes avec ses patrons. Il paraît qu'on n'était pas d'accord. Le voyageur n'avait-il pas fait un chiffre d'affaires suffisant? Avait-il légitimement écorné le budget du voyage? Les patrons avaient ils laissé leur représentant en panne dans quelque hôtel, comme cela arrive quelquefois? Nous ne savons. Toujours est-il que les gros mots s'échangeaient et qu'on ne tarda pas à en venir à des arguments plus solides, c'est-à-dire aux coups de poings.

Cinq personnes tombèrent sur le voyageur et le rouèrent de coups. Lorsque les urbains arrivèrent, il fallut emporter la victime qui ne pouvait plus marcher.

Voilà un règlement de compte qui pourra coûter cher à la maison.

On nous écrit : « Bien des amateurs du théâtre, retenus par leurs occupations, ne peuvent profiter que d'une partie de la représentation. Ne serait-il pas possible que la direction établit des demi-places, valables depuis une certaine heure, pour les personnes qui, arrivant tard, se résoudraient difficilement à payer place entière? »

L'idée n'est pas mauvaise. Elle a un caractère d'équité qui plaît. Aussi a-t-elle toutes les chances pour n'être pas adoptée.

Dans la nuit du 5 au 6 septembre, des jeunes gens rencontrèrent un individu blessé à la tête et l'emmenèrent à la pharmacie Langlade, où on lui prodigua les soins que nécessitait son état.

Il n'y a pas été possible de savoir comment et pourquoi il avait été attaqué. Il s'est refusé à répondre aux questions qui lui étaient adressées à ce sujet.

Il y a là quelque mystère.

La chambre syndicale du commerce des vins et spiritueux de Lyon et de l'arrondissement, est constituée. Les statuts et les règlements, adoptés en assemblée générale du 24 juillet, viennent d'être publiés.

La chambre se compose de quinze membres, dont huit représentent le commerce des vins en gros et sept les spiritueux et liqueurs.

M. Colouille a été nommé président de la chambre syndicale, et c'est à lui que toutes les communications doivent être adressées, rue Ste-Catherine, 43, à Lyon.

L'agent correspondant est M. P. Billion.

MONTAGNES GAULOISES QUARTIER ST-GEORGES

Dimanche 8 septembre, à 11 heures du matin

CONCERT-CONFÉRENCE AU BÉNÉFICE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE & LAÏQUE

PREMIÈRE PARTIE.

- 1er Mon premier essai, pas redoublé (Rottend), exécuté par la fanfare des Enfants des Bordes. 2e Les Pains (Pierre Dupont) chantés par M. Gauche. 3e Les Enfants d'Espagne, romance chantée par M. C. Chacott. 4e Je suis chatoilleux, chansonnette comique chantée par M. B. Bange. 5e La Châle et la Fournie (Gouud), chœur chanté par l'Harmonie gauloise. 6e La France du volontaire, romance chantée par Mme Rosal Planès. 7e Grand air de l'Armée (Meyerbeer), chanté par M. X. 8e Chansonnette chantée par M. Paul Didier. 9e Ave Maria, chantés par M. Paul Didier (Bémol d'Ut) chanté par l'auteur. Conférence par M. Ordinaire sur l'utilité de l'enseignement laïque. DEUXIÈME PARTIE. 1er Triplet, polka pour piston (Comot), exécuté par la fanfare des Enfants des Bordes. 2e Comme vous avez fui! (Monet), chanté par M. X. 3e Chansonnet et par M. Paul Didier. 4e L'Événement (Adolphe Adam), chœur chanté par l'Harmonie gauloise. 5e Paix Française! (Fol), chantée par M. Guiché.

6e Vieille toujours, chantée par Mme Rosal Planès.

7e Le jour des rois, chant patriotique chanté par M. Flachat.

8e L'empailleur, scène comique chantée par M. Bange.

9e Fernando (Couturier), boléro exécuté par la fanfare des Enfants des Bordes.

Le piano sera tenu par M. Beggars fils.

Prix des places : 50 centimes.

Voici le programme des travaux du congrès agricole qui va s'ouvrir le 9 septembre, à Lyon :

Lundi 9 septembre. — A 4 heures : Séance d'ouverture. — Élection du bureau. — Fixation de l'ordre du jour. — Mardi, 10. — A 9 heures du matin : Essai et concours de charnières vigneronnes à Charly.

Après le concours, excursion à Givors, visite aux mines métallurgiques et aux filatures. — Mercredi, 11. — A 9 heures du matin : Séance de discussion. — A 3 heures : Visite aux établissements de teinture. — Jeudi, 12. — Excursion dans le département de l'Ain, visite aux établissements de filature et de tissage de Jujurieux. — Vendredi, 13. — A 6 heures du matin : Séance de discussion. — A 8 heures du soir : Expérience de formation de nuages artificiels par la fumée, en vue de préserver les vignes de la gelée. — Samedi, 14. — A 9 heures du matin : Séance de discussion. — Rapports des jurys chargés de visiter les cultures vignicoles. Clôture du congrès. — A trois heures du soir : Essai de chaudières pour la destruction de la pyrale. — A 6 heures : Banquet.

Le lieu de réunion du congrès sera la salle des concerts, au Palais de l'Exposition. Un projet de programme pour les questions à discuter a été rédigé par la commission organisatrice, dans les termes suivants :

AGRICULTURE. — Première partie. — Culture. — Choix des cépages et des filatures. — Nécessité d'une bonne syndication et d'une dénomination unique. — Plantation. Boutures simples. Cressettes enracinées. — Engrais les meilleurs pour la vigne. — Culture à bras. Emploi de la charrue. — Rapport sur le concours de labourage des vignes. — Préservation contre les gelées blanches. — Rapport sur l'essai fait pendant la durée du congrès.

2e partie. — Vinification. — Du moment précis où il convient de vendanger. — Des divers modes de cuvaison. — Essais à faire. — Pressoirs. — Concours de vitellancherie. — Procédés de conservation des vins.

3e partie. — Economie viticole. — Enseignement de la viticulture en France et à l'étranger. — Projet de fondation d'un vignoble d'essai. — Les traités de commerce et la viticulture.

SÉRIÉCULTURE. — 1. Compte-rendu des travaux séricoles. — 2. De l'usage du microscope. — 3. Vitilisation des graines par le froid artificiel. — 4. Ventilation renversée. — 5. Chauffage des magnaneries par les poêles en tôle. — 6. Éducation des vers sauvages. — 7. Lentes microscopiques.

8. Culture du mûrier maris chargé de visiter les plantations unifiées à envoyer pour tout ce qui tient à la production de la soie.

Toutes les questions posées dans ce programme intéressent assurément l'agriculture de notre région.

Il est une de ces questions qui donnera forcément un caractère politique au congrès, c'est celle des traités de commerce dans leurs rapports avec la viticulture.

On présuppose deux députés, entr'autres, M. de Saint-Victor et le baron Chaurand, assisteront aux séances du congrès et prendront part à la discussion, de même M. de la Rôye, vice-président de la Société des agriculteurs de France, qui fit à l'inauguration officielle de l'Exposition un discours politique qui produisit une certaine émotion.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qui pourra se passer d'intéressant au congrès.

Vendredi, à 5 heures et demie du soir, on apportait à l'Hôtel-Dieu un homme blessé. Nous n'avons rien pu savoir de positif sur cette affaire. Cet homme était apporté de la campagne. On nous a parlé d'un coup de pistolet; mais nous ne pouvons rien affirmer.

La compagnie des bateaux à vapeur les Parisiens a l'honneur de prévenir le public qu'elle reprend son service supplémentaire sur Mâcon, samedi 7 courant, à deux heures. A dater du 10 les départs seront à une heure.

L'administration de l'Exposition universelle de Lyon a l'honneur de prévenir MM. les Exposants, que la nomination du jury aura lieu le lundi 16 courant.

Lyon, réjouis-toi! Rossignol-Rollin, le seul, le vrai Rossignol est dans tes murs. Nous avons vu hier un spécimen flamboyant de cette éloquence murale dont il a le secret.

Arrière roseaux! place aux chères! s'écrie le roi des lutteurs, sans avoir l'étre de se doter que le roseau plie et ne rompt pas.

Une mise à pied de 15 jours a été infligée au nommé Reignier (Jean), cocher de la voiture de remise n° 16, pour avoir sans aucun motif, donné un coup de fouet sur la tête d'un cantonnier, qui arrosait la voie publique.

Le permis de conduire a été retiré au nommé Dupra (Claude), de la voiture de remise n° 117, pour avoir continué à conduire sa voiture, malgré une punition de 15 jours de mise à pied qui lui avait été infligée et qu'il devait commencer le 31 août.

Le n° 9 de la Gazette de Signol, qui vient d'être mis en vente, contient :

L'entrevue des trois empereurs, par Guignol. — Le Vin et la Bère, satire, par Cogne Dur. — Frère Ricarvus, coup de Picarlat, par Polichinelle. — Lettre sur l'Exposition, Choses et autres, etc., etc.

15 centimes dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux.

DÉPARTEMENTS

SAVOIE. — Les conseillers généraux de la Savoie, soussignés, ont envoyé l'adresse suivante au président de la République : A monsieur le président de la République française.

La France est en possession définitive de la forme républicaine. C'est notre œuvre commune, car l'esprit de modération et de bon sens pratique des républicains vous ont puissamment venus en aide dans l'exécution de cette mission providentielle de paix et de civilisation.

Le loyal concours que vous avez donné à cette œuvre vous a acquis des droits impérissables à la reconnaissance non-seulement du peuple français, mais encore de l'Europe entière, puisqu'elle a clos la série des révolutions.

Puissez-vous, monsieur le président de la République, assister pendant de longues années au perfectionnement de cette œuvre et jour, pour votre récompense, du consolant spectacle d'apaisement des esprits et de prospérité générale qu'elle est appelée à répandre sur la France.

Fait à Chambéry, le 30 août 1872, par les membres du conseil général de la Savoie soussignés.

Ont signé : M. Python, président du conseil général; Jacquemond, vice-président; Frumy, secrétaire; Jonbat, Jean Milliez,

Petit, Rey d'Albertville, Rey de Grésy-sur-Isère, Berthet, Mollet, Vachaud, Bel, Carquet, député, Chevally.

AUDE. — A la suite de la rixe entre les militaires du 27e bataillon de chasseurs à pied et une partie de la population de Narbonne, il y eut, entre un civil, le citoyen Moulins, et un lieutenant de ce bataillon, un échange de paroles qui amenèrent une rencontre.

Les adversaires se sont battus à l'épée, à 5 heures du matin, derrière le cimetière. Le lieutenant a été blessé à l'épaule. Sa blessure n'est pas grave, puisqu'il sortit de l'Hôtel-Dieu le lendemain du jour où il y était entré.

Voici, d'après l'Union de l'Aude, le nom des quinze personnes arrêtées à la suite des événements de Narbonne : Béraud, l'abbé, Borie, Berthomieu, Rossignol, Luc, Philpot, Boutet, Tenière, Pradel, Abel, Barrière, propriétaire du café, Amens Noé, François-Léon Mis, dit Blum-Blum.

Dans sa dernière séance, le 2e conseil de guerre, séant à Toulon, a statué sur le sort des gardes nationaux mobiles des Alpes-Maritimes, accusés d'avoir déserté en temps de guerre ou d'un pays en état de siège.

Le conseil de guerre, après avoir entendu les prévenus dans leurs explications et les moyens de défense présentés par MM. les avocats du barreau de Toulon, a condamné : Arnoult, à trois ans de prison; Palmero à deux ans de prison; Rosano, à trois ans de prison; Carabona, à deux mois de prison; Maria, à trois ans de prison; Barriero, à quatre ans de prison; Otto, à deux mois de prison; Spinetta, à deux mois de prison; le nommé Teissière a été acquitté.

HAUTE-SAVOIE. — Vingt et un membres du conseil général de la Haute-Savoie, sur 28, et 14 membres sur 17 du conseil général des Pyrénées-Orientales, ont signé deux adresses au président de la République, le remerciant de ses efforts pour l'affermissement de la République et de la libération du territoire.

SAONE-ET-LOIRE. — Un avis du maire de Chalou fait connaître que, par délibération du conseil municipal et de la chambre de commerce, il a été décidé que neuf ouvriers de Chalou, appartenant aux différentes branches de l'industrie locale, seront envoyés à l'Exposition de Lyon, et seront chargés de faire un rapport commun sur le résultat de leur visite et de leurs observations.

Il a été décidé, en outre, que les délégués seront directement nommés par leur collègue.

DÉPÊCHES

DÉPÊCHES DE CE MATIN

Paris, 6 septembre. L'opinion nationale assure que Guillaume songerait à abdiquer en faveur de son fils.

Le juge de paix de Pont-l'Évêque a condamné le sieur Vallon par défaut, pour tapage et cris injurieux, à 15 francs d'amende, 3 jours de prison et aux dépens.

SUISSE

Genève, 6 septembre. Le tribunal arbitral a terminé aujourd'hui ses délibérations. Il s'est adjourné à lundi pour les détails et la rédaction définitive.

Sur le boulevard on fait 55 50, 55 75, 58 75, sans affaires.

PRUSSE

Berlin, 6 septembre. L'empereur d'Autriche est arrivé, il a été reçu cordialement par Guillaume et les princes royaux. Après une réception brillante au château royal, il est allé visiter le czar.

Paris, 7 septembre, 5 h. 10 m. On nous assure que le congrès de l'Internationale à La Haye est dissout. Les délégués n'ayant pas pu s'entendre.

Le bruit répandu par les journaux de la nomination de M. Guignes dit de Champvans, comme préfet à Perpignan, et de M. Balaud-Larivière, comme préfet de Nîmes, paraît dénué de fondement.

On assure qu'une circulaire ministérielle interdira toutes manifestations le 22 septembre.

Le conseil général de Bordeaux a rejeté par 26 voix contre 18, un vœu en faveur de l'instruction laïque.

Paris, 7 septembre, 9 h. m. L'Événement publie une dépêche de La Haye, du 6 septembre au soir, annonçant que le congrès a décidé que le conseil général de l'Internationale, qui siège actuellement à Londres, est dissout, et que le siège du nouveau conseil général est transporté à New-York. M. Karl Marx est démissionnaire.

Paris, 7 septembre, 11 h. 5 m. M. Dufaure est parti aujourd'hui pour Trouville.

Londres, 7 septembre. Le Times assure que les négociations, touchant aux futures relations commerciales de la France avec l'Angleterre, ont lieu sur les bases suivantes : La modification d'un article n'entraînera pas la dénonciation du traité existant.

La France déclare formellement que les modifications n'ont aucune tendance protectionniste; le gouvernement a l'intention de ne pas proposer de modifications ultérieures des impôts sur certaines matières premières; il propose d'établir des impôts en compensation dans des proportions exactement déterminées, entre les matières premières et les marchandises fabriquées, soit 3/0/0 sur le coton, 2 1/2 0/0 sur la soie, 2 1/2 à 3 0/0 sur la laine. Des négociations semblables sont entamées avec les autres puissances.

FAITS DIVERS

LES HUIT CADAVRES Nous recevons la lugubre nouvelle suivante : A Grenade (Espagne), dans une antique maison qui tombait en ruines et que le nouveau propriétaire fait reconstruire depuis un mois, on a trouvé la semaine dernière, au fond d'une voie souterraine creusée dans le roc et montrant quarante-cinq mètres de longueur sur deux et demi de largeur, huit squelettes de femelles.

Il résulte d'un examen médical que le séjour de ces squelettes dans ce lieu, remonte

à quarante ans au moins, soixante ans au plus. Or, à cette époque, la maison dont il s'agit était la propriété d'un riche marchand portugais, de religion juive, nommé Isaac Pedro Courne, dont les fils existent et occupent aujourd'hui de hautes positions financières en Amérique, et qui mourut à Vera-Cruz, en 1810 ou 1850, à l'âge de soixante-et-onze ans, étant veuf de sa neuvième épouse!

On se demande avec effroi quels horribles et sanglants mystères cachent ces profonds sinistres! si elles n'ont pas été les oubliettes d'un Barbe-Bleue, plus terrible encore que celui du conte de Perrault.

Et qu'on se figure l'émotion que cette lugubre découverte doit produire au milieu d'une population aussi ardente et aussi passionnée que celle du midi de l'Espagne! (Le Corsaire)

De grandes fêtes auront lieu à Gand les 15, 16, 17 et 18 septembre, à l'occasion d'un jubilé musical et d'un tir international. Les gardes civiques, les députations de tous les corps de franc-tirateurs des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne seront passés en revue par le roi Léopold et le comte de Flandre. 3,000 instrumentistes, 600 tambours et 400 clairons exécuteront une retraite aux flambeaux. Pour le coup, voilà une retraite qui sera bruyante. On voit que la Belgique s'amuse.

On lit dans l'Organe de Mons : « Mardi, M. Pecher, juge d'instruction, accompagné de M. Dupont, substitut du procureur du roi, et du docteur Deschamps, s'est rendu à Monceau-sur-Haine, où un crime épouvantable avait été commis sur la personne de Constantin Patte, dans la nuit du dimanche au lundi. La victime, âgée de quatre-vingt-dix ans, habitait avec sa fille et son petit-fils près de la place du village, et couchait seul dans un fournil séparé de l'habitation par un chemin. C'est dans ce fournil que le malheureux vieillard a été assassiné, probablement pendant son sommeil.

« Les personnes qui ont assisté à l'autopsie faite par M. le docteur Deschamps, n'oublieront jamais l'état affreux de la victime. Le crâne et la figure ne présentent pas moins de sept à huit plaies effrayantes et hideuses, dont la moindre devait suffire pour occasionner la mort; mais là ne s'était point bornée la rage des assassins, car les parties sexuelles avaient été arrachées au malheureux vieillard, et par l'ouverture faite au ventre sortait tout le paquet des intestins. C'était hideux.

UNE NUIT DE NOCES. — M. Guillaume, comptable, épousa avant-hier une jeune et jolie femme, dont il était éperdument amoureux. Le soir, après un modeste repas de noces, les deux nouveaux époux rentrèrent au domicile conjugal, rue Monge, 18. Heureux de se trouver enfin seuls, ils parlèrent longtemps du passé et de l'avenir, qui semblait leur sourire.

« La lampe qui les éclairait étant venue à s'éteindre, les jeunes gens négligèrent de la rallumer et ils s'endormirent.

Tout à coup ils sont réveillés par le bruit de leur porte, qui s'ouvre avec fracas, et un individu, qui leur est inconnu, s'avance menaçant vers le lit.

Les premiers rayons crépusculaires commencent à éclairer la chambre.

« Je le savais bien! » s'écria-t-il d'une voix terrible, et, sortant un couteau de sa poche, il en porta plusieurs coups à l'époux, qui, revenu de sa surprise, se jeta sur lui. Se dévouant ainsi pour sauver sa femme, que le meurtrier cherchait à atteindre.

Une lutte s'engage, luttés désespérées, dont les conséquences auraient été fatales, sans l'intervention de plusieurs locataires de la maison, accourus au bruit.

M. Guillaume était étendu sur le parquet, le corps ensanglanté, percé de sept coups de couteau, dont deux seulement offrent quelque gravité.

La jeune femme gisait sans mouvement à ses côtés; mais elle n'avait aucune blessure, et les soins qui lui furent prodigués la ramèneront bientôt.

Les deux nouveaux mariés venaient d'être victimes de la plus cruelle erreur. M. C., locataire, qui occupait dans la maison une chambre semblable à celle de M. Guillaume, était situé à l'étage supérieur, s'était trompé d'étage et avait cru surprendre sa femme en flagrant délit d'adultère.

De copieuses libations, auxquelles il s'était livré toute la soirée, lui avaient rendu l'illusion plus facile, et il avait frappé en aveugle.

M. C. a été mis en état d'arrestation. On espère sauver M. Guillaume, mais il se souviendra de sa première nuit de noces.

RIXE A MULHOUSE. — Dimanche soir, un meurtre a été commis sur la personne du chef de gare de Mulhouse. Il paraît que des Allemands étaient l'anniversaire de Sedan, et qu'à leurs chants patriotiques quelques jeunes gens répondirent par des chants patriotiques français. Une altercation s'ensuivit où le chef de gare voulut imposer silence à ces derniers et menaça même de faire arrêter l'un d'eux. Comme il voulait faire exécuter cet ordre, celui-ci saisit un couteau et en frappa le chef de gare, qui, nous assure-t-on, est mort peu après de sa blessure.

Sampité, âgé de cinquante ans, cultivateur à Cloncy, arrondissement de Soissons (Aisne), ancien membre du conseil municipal, comparait hier devant le 2e conseil de guerre séant à Paris, sous la présidence de M. Gremion, lieutenant-colonel.

L'accusation lui reprochait d'avoir eu des intelligences avec l'ennemi dans le but de favoriser ses entreprises.

En vain, M. Lachaud a-t-il soutenu Samoité de toute la force de ses clichés, phrases à tiroir, arguments à tomber le philistin, et le conseil ne s'est pas laissé toucher et a condamné le traître à cinq ans de travaux forcés et à la dégradation civique.

Condition des Soies de Lyon DU 6 SEPTEMBRE 1872.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: Nombre, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES D'AUBENAS Bulletin du 6 Septembre 1872.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Babilots pesés.

Table with 3 columns: N

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS

Par décret du 28 décembre 1870, provisionnel et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légales pourront être insérées, au choix des parties, dans l'un des journaux publiés dans le département. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à la même procédure seront insérées dans le même journal.

AVIS

ON DEMANDE de bons Ouvriers bûcherons pour la fabrication des chaises. — S'adresser à M. MAQUELIN, à Nyon, près Genève, canton de Vaux (Suisse). 29

BRULURES

Médaille d'argent à l'Exposition internationale du Havre. Les mères de famille, les chefs d'ateliers, d'usines, forges, entreprises de chemins de fer, etc., doivent être pourvus de

L'HUILE JOSEPH

Spécifique contre les BRULURES. Son emploi calme instantanément et assure une guérison rapide (Attestations nombreuses). — Dépôt dans les pharmacies. — Export à Paris, Pharmacie normale, rue Drouot, 15, Guettrot, pharmacien. (30)

ON DEMANDE un Bailleur de Fonds pour faciliter un inventeur. Profits partagés par moitié. — S'adresser au Bureau du Journal.

ON DESIRE la somme de 3,000 fr. en rente viagère, garantis par hypothèque. S'adresser chez M. Drouot, rue Jean-de-Tourneval, 7. (31)

Névralgies et Migraines. PILULES ET LOTIONS Anti-Névralgiques de BARNOLD, Pharmacien 3, rue de Lyon, 3 LYON. Spécialement recommandées dans les névralgies, les migraines et les douleurs nerveuses, même les plus anciennes et les plus violentes. — A LA MÊME PHARMACIE Dépôt des spécialités françaises et étrangères 6

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE. Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo. Le MEILLEUR RECONSTITUANT et LE PLUS PUISSANT RÉPARATEUR DES FORCES : Prescrit aux enfants débiles, aux femmes délicates, aux convalescents, aux vieillards affaiblis, et aussi dans les névroses, les diarrhées chroniques, la chlorose, etc. (Extrait de l'Abécédaire médical et de la Gazette des Hôpitaux.) — Entrepôts : Paris, rue de la Feuillade, 7, Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 9. — Dépôts dans les bonnes pharmacies. (18)

COMPTOIR DU PETIT LYONNAIS MAISON REBOTTON RAFFRAICHISSEMENTS ESCARGOTS DE PREMIER CHOIX. Eau de Seltz à discrétion 5, RUE PUISS-GAILLOT, 3 LYON 42

SAVON LA LUNE Usine à vapeur à Marseille F. SCHMIDLIN, seul Concessionnaire 12, quai de l'Hôpital, 12. LYON. Economie de 30 % par l'emploi de ce nouveau produit. Se trouve dans les principales maisons d'Épicerie. (Voir à l'Exposition universelle, 5^e galerie, produits chimiques. 41)

M^{ME} CHRÉTIEN de la Faculté de médecine de Paris traite des maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la stérilité et ses diverses affections. M^{ME} Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues. Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir. 9, rue de Bourbon, au 1^{er}, Lyon (7 c.)

MACHINES A VAPEUR Spécialité de 1 à 15 Chevaux. Ce système de Machine est horizontal, des plus simples, avec détentes au 2/3. On peut le voir fonctionner à l'Exposition de Lyon ; il est déjà vendu plusieurs fois. SCIE sans fin, à ruban, de différentes forces Organisation d'usines à vapeur BOLLAND Ingénieur-Constructeur Mécanicien 6, RUE AUDRAN ET MONTÉE SAINT-SÉBASTIEN, 9 LYON (11 c.)

MACHINE A COUDRE Silencieuse et Indécouvable LA PARISIENNE FONCTIONNANT à l'Exposition universelle de Lyon (Galerie n° 2.) Léon FRÉMIOT, quincaillier 160 P. Rue de Lyon, 48 et 50, à Lyon 160 P. (2)

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE. Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo. Le MEILLEUR RECONSTITUANT et LE PLUS PUISSANT RÉPARATEUR DES FORCES : Prescrit aux enfants débiles, aux femmes délicates, aux convalescents, aux vieillards affaiblis, et aussi dans les névroses, les diarrhées chroniques, la chlorose, etc. (Extrait de l'Abécédaire médical et de la Gazette des Hôpitaux.) — Entrepôts : Paris, rue de la Feuillade, 7, Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 9. — Dépôts dans les bonnes pharmacies. (18)

Seule fabrique de MACHINES A COUDRE HORS CONCOURS Maison J.-P. MOLLIÈRE FONDÉE EN 1852 Emile DOUE, Gendre et Successeur Agence de la Maison américaine pour Lyon et le dehors MAGASINS DE GROS & DE DÉTAIL LYON Gros : 37, quai de l'Hôpital Détail : 61, rue de Lyon Cette Maison n'a pas d'autres Magasins à Lyon. Machines pour Familles, Lingères, Couturières, Tailleurs et Cordonniers. Machines à poser les élastiques, à broder, à faire les boutons et à coudre les gants. Machines à tricoter. Les célèbres Machines Vrate Silencieuses, Déesses Américaines et la Machine à Tricoter sont la propriété de la Maison MOLLIÈRE. Toutes les Machines sont poinçonnées et garanties sur facture.

INSTITUTION JAUFFRET PLACE ROYALE, 6, PARIS 21 élèves reçus bacheliers ès-lettres ou ès-sciences ; 2 — à l'École normale supérieure ; 5 — admissibles à l'école militaire de Saint-Cyr ; 7 — — — Polytechnique ; 2 — — — Centrale ; 13 Prix et accessits au concours général ; Le prix d'honneur de philosophie : 43 prix, dont 30 premiers, et 108 accessits au lycée Charlemagne ; Tels sont les résultats de l'année scolaire. Pendant les vacances, cours de révision pour les deux baccalauréats (session de novembre) et pour l'École centrale (session d'octobre). — Demander le Prospectus. (28)

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU AGUES OU CHRONIQUES LES PLUS RÉBELLES Dont le traitement aurait été infructueux Guéries radicalement par le ROB-SAVARESI perfectionné Dépuratoire-tonique, régénérateur du sang et des humeurs Entièrement VÉGÉTAL, le remède aux accidents mercuriels. Expéditions par correspondance. S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1^{re} cl. rue Pizay, 12, au premier étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon. (24)

LA GRANDE MAISON DE CHAPELLERIE RIVIER SÈURS Rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80 A l'honneur de prévenir ses nombreux clients qu'à l'occasion de la SAISON D'ÉTÉ et de l'EXPOSITION, on trouvera dans ses vastes magasins un choix immense et extraordinaire de CHAPEAUX DE PAILLE ANGLAISER, ITALIE, PALME, PANAMA et MANILLE, de CHAPEAUX FEUTRE, ALPAGA et de COUTIL. Tous ces articles sont vendus au prix de fabrique

SERVICE DU HAUT-RHONE Bateaux à Vapeur LES HIRONDELLES DIMANCHE 8 SEPTEMBRE Promenade aux Grottes de la Balme Départ de Lyon, à 6 h. 1/2 du matin. — Retour, à 7 h. du soir. A l'occasion de la fête de VILLEBOIS, le Bateau fera le service jusqu'au SAULT. Billets d'Aller et Retour, pour le Sault, pendant 4 jours Excellent Restaurant à Bord TENU PAR N. DUCLOS (33)

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT ? ALLEZ AU COMPTOIR GÉNÉRAL D'ACHAT 8, Rue de la Préfecture, à l'entresol. On achète toutes sortes de Bijoux, Diamants et Pierres fines, Horloges, ainsi que les matières d'or et d'argent. Toute espèce de Marchandises en Rouennerie, Draperie, Toiles et Calicots, Rubans et Dentelles, Lingerie, Soierie, Bonneterie, Mercerie et Quincaille, Chaussures, Machines à coudre, Pianos, Mobiliers en tous genres, Sables de toute espèce, toutes les marchandises du Mont-de-Piété. En un mot, toutes sortes d'Objets ou Marchandises ayant une valeur quelconque. Vente au Comptant (36)

PACIFIC STEAM NAVIGATION Co Ligne régulière des Steamers-Postes de LIVERPOOL A VALPARAISO ET CALLAO Avec correspondance pour tous les ports de mer du Sud. Bordeaux à Rio de Janeiro en 18 jours ; à Montevideo en 22 jours ; à Buenos-Ayres en 23 jours ; à Valparaiso en 35 jours. DÉPARTS : CORDILLERA, cap. J. V. HALL (2,785 tonneaux, 800 chevaux) : Bordeaux, 1^{er} sept., Santander, 2 sept., Lisbonne, 4 sept. — GARONNE, cap. S. S. HOLLIVAY (3,068 tonneaux, 650 chevaux) : Bordeaux, 16 sept., La Corogne, 17 oct. 15 sept., Lisbonne, 19 sept. TAUX DES PASSAGERS : 1^{re} classe 2^e classe 3^e classe. Rio de Janeiro 750 800 300 Montevideo et Buenos-Ayres 875 625 300 Valparaiso, Arica, Islay et Callao, 1875 1250 750 S'adresser : aux bureaux de la Cie, paré des Chartres, 1, à Bordeaux M. Waters, boulevard des Italiens, 30, à Paris.

LA LIQUEUR DE GOUDRON Concentrée et Titrée De BARNOLD Se recommande par sa concentration et sa bonne préparation. Son action s'exerce surtout dans les bronchites, les catarrhes, les affections du larynx, et dans toutes les inflammations de la vessie et des muqueuses. Comme dépuratif, on l'utilise avec succès dans les différentes maladies de la peau : dartres, démangeaisons, herpès, eczéma, etc. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies et à l'entrepôt général, 3, rue de Lyon, à Lyon, ancienne pharmacie BLANC. (3)

A VENDRE Divers Outils de Menuiserie et Charpente ENTRE AUTRES : Moufle, Cordages, forte Cariole, etc., etc. S'adresser rue Cuvier, 70 (10 c.)

35 Ans de Succès ALCOOL DE MENTHE DE RICQOLI. Elixir suprême pour la digestion, les maux d'estomac, les nausées. Avec quelques gouttes de ce cordial puissant, d'un bon goût sucré bien fraîche, on obtient une boisson calmante, agréable, rafraîchissante et peu coûteuse. L'Alcool de Menthe Ricqoli est surtout indispensable. PENDANT LES CHALEURS. Les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et de fruits. C'est un prélatif puissant contre les affections intestinales et épidémiques. Aucune eau de toilette ne raffraîchit l'épiderme et ne calme la soif comme l'Alcool de Menthe de Ricqoli. En flacon, 4 fr. et demi-flacon 2 fr. portant le cachet et la signature de M. de Ricqoli, cours d'Herbouvillier, 9, Lyon. — Dépôts dans toutes les principales pharmacies et maisons d'épicerie. Se méfier des imitations et exiger sur chaque flacon la signature de H. de Ricqoli.

PHARMACIE BARNOLD (Ancienne Pharmacie Blanc) 3, RUE DE LYON, 3 LYON 3, RUE DE LYON. Dépôt des spécialités françaises et étrangères. Prescriptions anglaises et françaises scrupuleusement préparées. PRODUITS SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉS : LIQUEUR DE GOUDRON concentrée et titrée, de Barnold, le flacon, 3 fr. — PASTILLES DIGESTIVES, à la maline, de Corbehy, la boîte, 1 fr. — SIROP BARNOLD, contre la toux et la coqueluche, le flacon, 1 fr. — PASTILLES FRÉAULT, ou gargarisme sec contre les maux de gorge, la boîte, 1 fr. — VINAIGRE ROSAT PÉNÉTRANT, préservatif des maladies contagieuses, de la petite vérole, du choléra, 1 fr. — SEL PRADTEL, purgatif rafraîchissant. (4 c.)

AGENCE cherche un BUREAU MAISON DE BALE (SUISSE) sérieuse et actif pour la vente des fromages. On exige de bonnes références. Adresser les offres accompagnées sous chiffre T. 143, à l'Office de publicité de Rodolphe Moser, à Bâle.

POUDRES & PASTILLES Américaines du Dr PATERSON (de New-York). RÉPUTATION universelle pour la prompt guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, agueurs, digestions laborieuses, dyspepsie, gastrites, maladies des intestins, etc., etc. (Même en toutes langues.) Exiger le nom de Paterson sur chaque Pastille et sur chaque Poudre, plus sur chaque boîte la signature Fayard, seul propriétaire. Entrepôts : PARIS, rue Réaumur, 43 ; — LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 9. — Dépôts dans toutes les bonnes pharmacies.

Machines à Coudre (Véritables PEUGEOT) COSTAL 23, RUE GRENETTE, LYON (13)

Table of BOURSE DE PARIS - Vendredi 6 Septembre 1872. Columns include: RENTES ET ACTIONS (3 0/0, 5 0/0, 5 0/0), OBLIGATIONS (Trésor, Ville de Paris, Ville de Lyon, etc.), VALEURS AU COMPTANT (Caisse Mirois, Compt. Naud, etc.), FONDS ÉTRANGERS (Autrichiens, Lombards, etc.), PRIMES ET REPORTS, and FIN COURANT. Includes a small circular logo for 'BOURSE DE LYON'.

Table of BOURSE DE LYON - Samedi 7 Septembre (de 11 heures à midi 1/2). Columns include: FONDS D'ÉTAT français (3 0/0, 5 0/0), LIQUIDATION du 30 sept., LIQUIDATION du 31 octobre, OBLIGATIONS (Ville de Lyon, etc.), VALEURS DIVERSES (Gaz, Fonderies, etc.), and FONDS ÉTRANGERS (Autrichiens, etc.).